

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR
L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 6 février 2017.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 6 février 2017 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent :

M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 et de la séance spéciale du 30 janvier 2017;
- 4.0 Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017;
- 5.0 Lecture de la correspondance;
- 6.0 Rapport des comités;
- 7.0 Demande de dérogation mineure de Mme Lise Fortin pour la propriété du 508-510, Rang 5 Ouest, chemin # 5;
- 8.0 Adjudication d'un emprunt par billets à la suite des demandes de soumissions publiques;
- 9.0 Résolution de concordance;
- 10.0 Résolution de courte échéance;
- 11.0 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2017;
- 12.0 Résolution d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif;
- 13.0 Rapport mensuel du Maire;

- 14.0 Affaires nouvelles:
 - 14.01
 - 14.02
 - 14.03
- 15.0 Période de questions des citoyens ;
- 16.0 Levée de la séance ordinaire.

Mot de
bienvenue

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

Lecture et
adoption de
l'ordre du jour

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

R. 2017-024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est également convenu de laisser ouvert l'item "Affaires nouvelles".

Adoptée

Approbaton
des minutes de
la séance
ordinaire du 9
janvier 2017 et
de la séance
spéciale du 30
janvier 2017

APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 30 JANVIER 2017

R. 2016-025

APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 30 JANVIER 2017

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les minutes de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 et de la séance spéciale du 30 janvier 2017 soient adoptées telles que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

Approbation
des comptes
pour la
période du
1^{er} au
31 janvier
2017

**APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU
31 JANVIER 2017**

R. 2017-026

**APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU
31 JANVIER 2017**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au
31 janvier 2017 au montant de 18 838.28 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au
31 janvier 2002 au montant de 86 724.15 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits
comptes à payer au montant de 18 838.28 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les
comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2017-026.

Signé, ce 6 février 2017.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Lecture de
la correspon-
dance

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- 1.0 Reçu le 16 janvier 2017, de M. Raymond Carrière, président Fondateur de Collectivités en fleurs, une correspondance invitant la Municipalité de L'Ascension de N.-S. à se joindre à l'édition nationale 2017 de Collectivités en fleurs. Les municipalités ayant obtenu la cote de 4 Fleurons du Québec sont invitées à participer à l'édition canadienne de Collectivités en fleurs. Cet organisme canadien à but non lucratif est engagé à promouvoir la fierté civique, la responsabilité environnementale et l'amélioration du cadre de vie pour l'engagement communautaire, la valorisation des espaces verts en milieu urbain est au coeur de sa mission.
- 2.0 Reçu le 18 janvier 2017, de Mme Louise Fecteau, gestionnaire du Programme de récupération hors foyer, la confirmation d'une aide financière de 2 684.00 \$ pour l'acquisition d'équipements de récupération pour les aires publiques municipales.
- 3.0 Reçu le 23 janvier 2017, de Mme Annie Aubin, greffière et perceptrice de Ville d'Alma, le deuxième versement 2016 pour les encaissements de constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec;
- 4.0 Reçu le 25 janvier 2017, de Mme Jacqueline Blanchette, technicienne en administration de la Commission municipale du Québec, la réception de documents avis de consultation-révision périodique de la Fondation Jardin Scullion.

- 5.0 Reçu le 26 janvier 2017, de M. Sabin Larouche, directeur général de la MRC de Lac-St-Jean-Est, une résolution adressée au Ministre Martin Coûteux au sujet de l'obligation pour les municipalités de procéder à l'installation de compteurs d'eau - Dénonciation auprès du Gouvernement du Québec.

Rapport des comités

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

Demande de dérogation mineure de Mme Lise Fortin pour la propriété du 508-510, Rang 5 Ouest, chemin # 5

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME LISE FORTIN POUR LA PROPRIÉTÉ DU 508-510, RANG 5 OUEST, CHEMIN # 5

R. 2017-027

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME LISE FORTIN POUR LA PROPRIÉTÉ DU 508-510, RANG 5 OUEST, CHEMIN # 5

- ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure, datée du 20 janvier 2017, a été déposée par madame Lise Fortin, propriétaire du 508-510, Rang 5 Ouest, chemin 5;
- ATTENDU qu'un plan de localisation a été déposé et préparé par monsieur Luc Hébert, arpenteur -géomètre en date du 18 janvier 2017;
- ATTENDU que le numéro de lot est le 3 127 374;
- ATTENDU que ce lot se retrouve dans la zone de villégiature 33-V;
- ATTENDU que le lot est un lot riverain desservi par l'aqueduc municipal;
- ATTENDU que la demande de dérogation mineure est à l'effet de maintenir une résidence à au moins:
- 11.17 m de la ligne-des-hautes-eaux ;
 - 1.75 m de la ligne latérale ;
 - 1.79 m de la ligne latérale ;
 - 5.75 m de la ligne avant.
- ATTENDU que le règlement de zonage 2005-304 prévoit pour la zone 33-V des marges de:
- 15 m de la ligne des haute-eaux ;
 - 2 m de la ligne latérale ;
 - 4 m de la ligne latérale ;
 - 10 m de la ligne avant.
- ATTENDU que la demande de dérogation mineure porte également sur le maintien du lotissement de la propriété;
- ATTENDU que la superficie du lot est de 516,1 mètres carrés, que la profondeur est de 33.35 mètres et que le frontage est de 15.23 mètres;
- ATTENDU que le règlement de lotissement 2005-305 prévoit à l'article 4.2.2.1. que la superficie minimal soit de 2000 mètres carrés, que la profondeur moyenne soit de 75 mètres et que le frontage minimal soit de 30 m pour un terrain partiellement desservi à moins de 300m d'un lac;
- ATTENDU que l'installation septique est conforme ;
- ATTENDU que l'acheteur de la propriété achète également les lots 3 347 245, le 5 578 132 et le 5 578 131;
- ATTENDU que le chemin, lot 3 812 102 sépare lesdits lots ;

- ATTENDU qu'à la suite de l'acceptation de la présente dérogation mineure, les lots 3 347 245, 3 127 374 et 5 578 132 seront indissociables;
- ATTENDU que le lot 5 578 132 devra toujours avoir une superficie d'au moins 2000 mètres carrés de superficie afin de prévoir d'éventuelle construction ou reconstruction (bâtiment accessoire, bâtiment principal, installation septique, etc);
- ATTENDU que la clôture empiétant sur la propriété de l'association riveraine (Chemin 5) devra être déplacée à l'intérieur du lot 5 578 131 avant le 30 juin 2017;
- ATTENDU qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3. du règlement sur les dérogations mineures numéro 2005-308 ;
- ATTENDU que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;
- ATTENDU que la construction a fait l'objet d'un permis de construction en 1994 ;
- ATTENDU que l'agrandissement a fait l'objet d'un permis de construction en 2000;
- ATTENDU que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- ATTENDU que le CCU a recommandé l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre le maintien d'une résidence à au moins 11.17 m de la ligne-des-hautes-eaux, à au moins 1.75 m de la ligne latérale, à au moins 1.79 m de la ligne latérale à au moins 5.98 m de la ligne avant et de permettre le maintien du lotissement avec une superficie du lot de 516,1 mètres carrés, une profondeur est de 33.35 mètres et un frontage de 15.23 mètres ;

Adoptée

Adjudication d'un emprunt par billets à la suite des demandes de soumissions publiques

ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

R. 2017-028

ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt numéros 2001 -168 et 2010-367, la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur souhaite émettre une émission par billets;

ATTENDU que la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission par billets, datée du 14 février 2017, au montant de 754 300 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur a reçu les soumissions détaillées ci-dessous,

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Prix offert</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>	<i>Échéance</i>	<i>Coût réel</i>
<i>Financière Banque National inc.</i>	<i>98,89000</i>	<i>106 600 \$</i>	<i>1,50000 %</i>	<i>2018</i>	<i>2,40936 %</i>
		<i>109 600 \$</i>	<i>1,60000 %</i>	<i>2019</i>	
		<i>112 500 \$</i>	<i>1,85000 %</i>	<i>2020</i>	
		<i>115 400 \$</i>	<i>2,05000 %</i>	<i>2021</i>	
		<i>310 200 \$</i>	<i>2,25000 %</i>	<i>2022</i>	
<i>Banque Royale du Canada.</i>	<i>100,00000</i>	<i>106 600 \$</i>	<i>2,55000 %</i>	<i>2018</i>	<i>2,55000 %</i>
		<i>109 600 \$</i>	<i>2,55000 %</i>	<i>2019</i>	
		<i>112 500 \$</i>	<i>2,55000 %</i>	<i>2020</i>	
		<i>115 400 \$</i>	<i>2,55000 %</i>	<i>2021</i>	
		<i>310 200 \$</i>	<i>2,55000 %</i>	<i>2022</i>	
<i>Caisse Populaire Desjardins Alma</i>	<i>100,00000</i>	<i>106 600 \$</i>	<i>2,64000 %</i>	<i>2018</i>	<i>2,64000 %</i>
		<i>109 600 \$</i>	<i>2,64000 %</i>	<i>2019</i>	
		<i>112 500 \$</i>	<i>2,64000 %</i>	<i>2020</i>	
		<i>115 400 \$</i>	<i>2,64000 %</i>	<i>2021</i>	
		<i>310 200 \$</i>	<i>2,64000 %</i>	<i>2022</i>	

ATTENDU que l'offre provenant de la Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 14 février 2017 au montant de 754 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2001-268 et 2010-367. Ce billet est émis au prix de 98.89 CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit:

106 600 \$	1,50000 %	14 février 2018
109 600 \$	1,60000 %	14 février 2019
112 500 \$	1,85000 %	14 février 2020
115 400 \$	2,05000 %	14 février 2021
310 200 \$	2,25000 %	14 février 2022

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

R. 2017-029

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur souhaite emprunter par billets un montant total de 754 300 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
2001-268	87 100 \$
2010-367	397 400 \$
2010-367	269 800 \$

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par le Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 754 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2001-268 et 2010-367 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier.

Que les billets soient datés du 14 février 2017.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2018	106 600 \$
2019	109 600 \$
2020	112 500 \$
2021	115 400 \$
2022	118 700 \$ (à payer en 2022)
2022	191 500 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 février 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le

règlement d'emprunt numéro 2010-367, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

Résolution
de courte
échéance

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

R. 2017-030

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 14 février 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2010-367 et chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

Proclamation
des Journées
de la persévérance
scolaire
2017

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2017

R. 2016-031

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2017

CONSIDÉRANT que les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11,8 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2012-2013 (14,9 % pour les garçons et 8,9 % pour les filles);

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le CRÉPAS organise, du 13 au 17 février 2017, la 10^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « La persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous! », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par le Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires— afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean la toute première région éducative au Québec, une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Adoptée

Résolution
d'appui pour la
poursuite des
investissements
qui favorisent
un mode de vie
sain et actif

RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF

R. 2017-032

RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF

ATTENDU qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

3. D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée

Rapport
mensuel
du maire

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fournit l'information à l'assistance sur différents dossiers.

Affaires
nouvelles

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté à cet item.

Période de
questions de
l'assistance

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

Levée de la
séance
ordinaire

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2017-033

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De lever la présente séance spéciale à 21h.

Adoptée

LOUIS OUELLET, Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier